

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE
(Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive et tout règlement de frais
(Article L. 6353-3).

Nom, prénom du cocontractant
Adresse du cocontractant
(ci-après dénommé le participant)

NOM.....PRENOM.....

Kiné Lille Formation

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 31 59 08419 59 auprès du Préfet de la Région Nord Pas de Calais.

Numéro SIREN de l'organisme de formation : 79469253300019

Dont le siège social se situe au 1C AVENUE NELSON MANDELA

Site HUMANICITE

59160 CAPINGHEM

« AROMATHERAPIE 2019 »

I – OBJET

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

« Aromathérapie »

II – NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ACTIONS DE FORMATION

- L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L. 6313-1 du Code du travail.
- L'objectif de notre formation de 14H est de s'avoit utiliser le potentiel extraordinaire des Huiles essentielles, leurs conditions et les précautions afin de les intégrer dans des protocoles de soin naturel
- Sa durée est fixée à **14 heures** de formation le Samedi 12 et Dimanche 13 Octobre 2019.
Le programme détaillé de l'action de formation est explicité ci-dessous ou figure en annexe du présent contrat.

III – NIVEAU DE CONNAISSANCES PREALABLES NECESSAIRE

Afin de suivre au mieux l'action de formation susvisée et obtenir la ou les qualifications auxquelles elle prépare, le stagiaire est informé qu'il est nécessaire de posséder, avant l'entrée en formation, le niveau de connaissance(s) suivant :

Masseur Kinsithérapeutes, Medecins, Ostéopathes, Infirmier, personnel soignant en contact avec le patient...

IV – ORGANISATION DE L'ACTION DE FORMATION

- L'action de formation aura lieu formation le Samedi 12 et Dimanche 13 Octobre 2019 à Lesquin, Hotel Ibis Style (Impasse Jean Jaurès).
- Elle est organisée pour un effectif de 5 à 20 stagiaires.
- Les journées débutent à 9h00 et se terminent à 17h00

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, sont les suivantes :

Formateur : LUZEUX FLORENCE

Moyens pédagogiques : outils documentaires, Bloc-notes, Clés USB, Huiles essentielles, exercices adaptés aux stagiaires, matériel d'animation (vidéo projecteur...), tables de massage, serviettes ...

Les conditions détaillées figurent en annexe du présent contrat.

Les diplômes, titres et références de(s) personne(s) chargée(s) de la formation sont indiqués ci-dessous :

- DECU Homéopathie
Faculté de Pharmacie Lille 3 1989
- Doctorat de Pharmacie
Faculté de Pharmacie Lille 3 1984
- DECU Orthopédie petit appareillage
Faculté de Pharmacie Lille 3 2005

V – MOYENS PERMETTANT D'APPRECIER LES RESULTATS DE L'ACTION

Lors de la dernière journée de formation, les stagiaires seront mis en situation, avec pour objectif la vérification des connaissances acquises pendant la totalité de la formation.

VI – SANCTION DE LA FORMATION

En application de l'article L. 6353-1 du Code du travail, **une attestation** mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action et les résultats de l'évaluation des acquis de la formation **sera remise au stagiaire** à l'issue de la formation.

VII – MOYENS PERMETTANT DE SUIVRE L'EXECUTION DE L'ACTION

Il est communément admis pour les stages en présentiel, les feuilles de présence (cf états d'émargement type rédigés par le Service régional de contrôle) **signées par le stagiaire et le ou les formateurs et par demi-journée de formation, l'objectif étant de justifier la réalisation de la formation.**

VIII – DELAI DE RETRACTATION

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire **a un délai de 10 jours** pour se rétracter. Il en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception.

Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

IX – DISPOSITIONS FINANCIERES

Le prix de l'action de formation est fixé à 300 Euros NTT* pour professionnels bénéficiant d'une prise en charge FIFPL.

Le stagiaire s'engage à verser la totalité de la somme soit 300.€ selon les modalités de paiement suivantes : **Après un délai de rétractation** mentionné à l'article 8 du présent contrat, le stagiaire effectue **un versement** d'un montant de 300 €.

Le stagiaire pourra alors prétendre au remboursement de 250 Euros par jour de formation après **facture remise en fin de formation** par l'organisme dispensateur : Kiné Lille Formation.

*Kiné Lille Formation est un organisme de formation non assujetti à TVA.

X – INTERRUPTION DU STAGE

- En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes : Les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au contrat, pour les modules non suivis, le remboursement de la différence est prévu par l'organisme de formation.
- Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

XI – CAS DE DIFFEREND

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Lille sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaires, à , le / /

Pour le stagiaire
(Nom, Prénom du signataire)

Pour l'organisme de formation
(Nom, qualité du signataire)

Signature

Signature et cachet

ANNEXE 1 : **Programme Détaillé de la Formation.**

Les Huiles Essentielles et les Huiles Végétales se révèlent utiles comme « compléments » dans la pratique quotidienne de nombreux thérapeutes notamment en Kinésithérapie. La formation proposée permettra d'élargir et d'approfondir au mieux les connaissances de base, notamment la connaissance des mécanismes d'action biochimiques des huiles essentielles, de leurs indications et contre-indications, des voies et modes d'administration.

Les 2 journées s'articuleront autour de l'utilisation simple et personnalisée des HE dans la pratique quotidienne. Présentation de monographies ciblées, réalisations de mélanges personnalisés et études de cas pratiques permettront un enseignement interactif tout en gardant une démarche de soin scientifique et sécuritaire.

Jour 1 :

08h45 - Accueil des participants

09H00 - QCM de « pré formation » d'évaluation des connaissances, des besoins et attentes des participants

9H30 à 12h30 :

- Revue de littérature : articles et guideline Classifications internationales
- Historique de l'aromathérapie
- Définition de l'aromathérapie, d'une huile essentielle (HE) et d'une huile Végétale (HV)
- Amélioration de l'effet du massage par les HE
- Production, extraction des HE
- Critères de qualités : notion de chémotype ; choix d'un bon fournisseur
- Les familles biochimiques : relation structure /activité

12H30 à 14h00 : Pause

14H00 à 17h30 :

- Principales propriétés des HE et domaines d'application en kinésithérapie et podologie
- Mode d'action des HE : notion de synergie
- Toxicité des HE, posologie et précaution d'emploi
- Les voies d'administration et les présentations galéniques : choix des supports (HV, argile, gel...)

Jour 2 :

09H00 à 9H30 :

- Retour sur les éléments de la veille

9H30-12h30 :

- Les huiles essentielles à visée antalgique :

Mode d'action et posologie (huiles végétales et argile)

Douleur localisée / Douleur globale : selon l'origine de la douleur / Choix des huiles essentielles et modalités d'application

- Les huiles essentielles à visée anti-inflammatoire :

Mode d'action et posologie (huiles végétales et argile)

Douleur localisée / Douleur globale : selon l'origine de la douleur / Choix des huiles essentielles et modalités d'application-

12h30-14h00 : pause

14H00 à 17h30 :

- Suite des huiles essentielles à visée anti-inflammatoire :

Mode d'action et posologie (huiles végétales et argile)

Douleur localisée / Douleur globale : selon l'origine de la douleur / Choix des huiles essentielles et modalités d'application-

- Les huiles essentielles à visée drainante :

Mode d'action et posologie (huiles végétales et argile)

Douleur localisée / Douleur globale : selon l'origine de la douleur / Choix des huiles

Bibliographie

Aromathérapie scientifique médicale ; collège International d'aromathérapie Dominique Baudoux

L'aromathérapie : se soigner par les plantes Dominique Baudoux Amarys éditions 1996

Traité d'aromathérapie scientifique et médicale, les huiles essentielles : fondements et aide à la prescription / Michel Faucon

L'aromathérapie exactement Encyclopédie de l'utilisation des huiles essentielles de Pierre Franchomme, Daniel Pénoël Edition Roger Jollois 2003

L'aromathérapie de J Valnet Edition Maloine 1990

Les huiles essentielles : médecine d'avenir JP Willem Edition du dauphin 2002

Huiles essentielles chémotypées et leurs synergies A Zihri Edition inspir 2004

Ma bible des huiles essentielles ; Danièle Festy

Les huiles essentielles et leurs expérimentations dans les services hospitaliers de France : exemples d'applications en gériatrie gérontologie et soins palliatifs thèse juin 2014 pour le Diplôme d'Etat de Docteur en Pharmacie par Charles PIERRON

Les cahiers pratiques d'aromathérapie selon l'école française. Volume 6 Réflexologie Dominique Baudoux

Réalisation et évaluation d'un livret expliquant l'utilisation de l'aromathérapie en masso- kinésithérapie Mélanie Frey Thèse Kiné 2015

Place de l'aromathérapie en kinésithérapie Anna Granet Thèse Kiné 2010.